

**Communiqué du 4 novembre 2009 du CA de RESOSUP
à propos de l'enquête sur le devenir des diplômés de Master des universités.**

Plusieurs journaux ont relayé des informations concernant la mise en place d'une enquête nationale sur le devenir des diplômés de Master des universités.

En tant qu'association représentant les observatoires universitaires qui ont la charge de mener à bien cette enquête, RESOSUP souhaite apporter un certain nombre de précisions :

- il s'agit bien d'une enquête nationale d'une assez grande ampleur.

Cependant :

- l'intérêt des universités pour l'insertion de leurs diplômés n'a rien d'inédit : les observatoires (ou structures d'observation) de nombreuses universités analysent finement les parcours de leurs étudiants sortis sur le marché du travail depuis les années 1990 pour les plus anciens (raison pour laquelle le ministère s'appuie sur ces observatoires pour mettre en œuvre son enquête),

- l'ampleur de cette enquête n'est pas aussi vaste qu'annoncée : en effet, même si elle concerne toutes les universités, y compris celles qui avaient déjà enquêté cette promotion d'étudiants-là, son champ est restreint : le questionnaire est de faible envergure et la population interrogée limitée, ce qui correspond à un recul par rapport aux pratiques antérieures des observatoires,

- cette enquête n'est nullement inspirée de celle des grandes écoles : en effet les universités savent mettre en œuvre des enquêtes d'insertion et le réseau des observatoires diffuse depuis sa création les « bonnes pratiques »,

- le financement annoncé n'est pas si conséquent qu'il y paraît une fois réparti entre les universités. De plus, il ne sera pas reconduit les années suivantes alors que le ministère compte renouveler cette enquête chaque année.

Cette démarche entend se situer dans l'application de la loi LRU qui confère de l'autonomie aux universités, mais celles-ci n'ont pas été informées de la façon dont leurs résultats locaux vont être traités au niveau national et quel indicateur en sera tiré ni ce qui en résultera en terme de redistribution des moyens. Ce point est d'autant plus crucial que des travaux* récents du Céreq insistent sur le fait que « le choix de l'indicateur d'insertion est à la fois celui qui ouvre le plus de débat, le plus difficile à argumenter ... et le plus déterminant »

Il faut aussi rappeler ici qu'en ce qui concerne l'information et la communication à destination d'un large public, les observatoires locaux au travers de leurs enquêtes disposent d'éléments plus fins à l'échelle d'un établissement, d'une spécialité de formation et en tenant compte des particularités territoriales.

A côté de l'annonce très « communicante » d'une démarche qui n'est pas inintéressante en soi, il faut éviter de laisser croire que les universités ne faisaient rien auparavant en terme de mesure de l'insertion de leurs diplômés et ne pas se cacher que la mise en œuvre de cette enquête, qui leur revient, n'est pas une tâche simple.

* « Comparer des universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants » note Céreq 2009 A. Lopez / P. Hallier